

N° SIRET : 20008531400074
 Etablissement : ASSAINISSEMENT DE
 Budget : SAINT-DIZIER-MASBARAUD

COMPTE ADMINISTRATIF
 Année 2023
 Page n° 1

Département : CREUSE
 Poste Comptable : SERVICE DE GESTION COMPT
 Date d'Édition : 11/04/2024

DELIBERATION
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Séance du 10/04/2024 à 20 heures 00

2024/018

Nombre de membres en exercice 17
 Nombre de membres présents 11
 Nombre de suffrages exprimés 14
 VOTES : Contre =0 Pour =14 Abstentions =0
 Date de convocation : 05/04/2024

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de DURUDAUD Patrick délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Joël ROYERE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		31 974,86		182 089,82		214 064,68
Opérations de l'exercice	82 973,68	88 319,19	31 956,40	39 463,27	114 930,08	127 782,46
TOTAUX	82 973,68	120 294,05	31 956,40	221 553,09	114 930,08	341 847,14
Résultats de clôture		37 320,37		189 596,69		226 917,06
Restes à réaliser			7 740,00		7 740,00	
TOTAUX CUMULES	82 973,68	120 294,05	39 696,40	221 553,09	122 670,08	341 847,14
RESULTATS DEFINITIFS		37 320,37		181 856,69		219 177,06

* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations :

Mmes DEMARGNE Céline, MAINGOUTAUD Elodie, PRADEAU Laura, CHABRIER Isabel

M. AUMEUNIER Sébastien, COUCAUD Thierry, DURUDAUD Patrick, LAROCHE Michel, PETIT-COULLAUD Bastien, SCAFONE Dominique

Excusés : ROYERE Joël, AUMEUNIER Sébastien, KAPLAN Iskender, ROYERE Julie

POUVOIRS :

AUMEUNIER Sébastien a donné procuration à LAROCHE Michel, KAPLAN Iskender a donné procuration à SCAFONE Dominique, ROYERE Julie a donné procuration à DEMARGNE Céline.

Absente : LEGRAND Coline



Pour expédition conforme,

Le Président

Patrick DURUDAUD
 Secrétaire de séance, Laura SIMONET